

# ANNEXES

Certificat d'affichage	21
Décision du Tribunal Administratif	23
Délibération du conseil municipal de SAZOS	25
Parutions de La Dépêche du Midi	27
Parution de La Nouvelle République	31
Projet d'Arrêté Préfectoral	35



DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

COMMUNE DE SAZOS

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

**ENQUETE PUBLIQUE**

- Dérivation des eaux de la source du Caillaou alimentant la commune de Sazos
- Instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profit de la commune de Sazos

Je soussigné, Eric CASTAGNE

maire de la commune de Sazos, certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par arrêté préfectoral du 22/06/2021 concernant l’utilité publique du prélèvement des eaux de la source du Caillaou et l’instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires du captage a été affiché en mairie aux lieux habituels d’information du public, du 07/07/2021 au 03/08/2021

Fait à SAZOS , le 03/08/2021

Le maire,





DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

01/06/2021

N° E21000048 /64

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

**CODE : 3**

Vu enregistrée le 25/05/2021, la lettre par laquelle le Préfet des Hautes Pyrénées demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*La protection de la source caillou au profit de la commune de Sazos ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Maurice BOER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Préfet des Hautes Pyrénées, au département des Hautes-Pyrénées et à Monsieur Maurice BOER.

Fait à Pau, le 01/06/2021

La présidente,

  
Valérie QUEMENER





**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le six mai deux mille treize, le Conseil Municipal de la Commune de SAZOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BORDEROLLE, Maire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 7

**Date de convocation :** 24 avril 2013

**Présents :** Daniel BORDEROLLE, Maire ; Daniel TRESCAZES et Jean-Jacques FOURNOU, Adjoints ; Didier MANAUTET ; Béatrice SERE et Francis BOURDERE.

**Absents :** Jérôme ETCHEVERRY (qui a donné procuration à Daniel BORDEROLLE) ; Eric CASTAGNE ; Emilienne TREY ; Françoise FERNANDEZ ; Serge FOURNOU-LHAA.

**Secrétaire de séance :** Daniel TRESCAZES

**OBJET**

Demande de lancement de l'Enquête Publique pour la mise en place des Périmètres de Protection

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dernières phases de la procédure administrative « Défi Territorial » pour l'amélioration de l'eau potable, qui avait été mise en place par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau et à laquelle nous avons adhéré par délibération et convention, doivent se poursuivre.

Monsieur le Maire rappelle les différentes phases qui se sont déroulées et propose de solliciter Monsieur le Préfet pour le passage de notre dossier à l'Enquête Publique et la prise de l'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement et de dérivation des eaux pour la consommation humaine.

**Délibération n° 2013/31**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées afin d'achever la procédure administrative concernant notre captage, à savoir la source de Mounous et la source de Caillaou.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire**  
**Daniel BORDEROLLE**







# LA DÉPÊCHE

DU MIDI

Le journal de la démocratie

VENDREDI 2 JUILLET 2021

Tél: 05 62 11 33 00 • contact@ladepeche.com • www.ladepeche.fr

**HAUTES-PYRÉNÉES**  
Michel Pélieu :  
réélection  
trionphale  
• page 38

## Réformes : Macron à quitte ou double

Au lendemain d'élections calamiteuses pour son camp, le chef de l'Etat veut relancer sa réforme des retraites suspendue pendant la crise sanitaire. Un coup de poker politique jamais vu à moins d'un an de la présidentielle.

L'ÉVÈNEMENT PAGES 2 ET 3

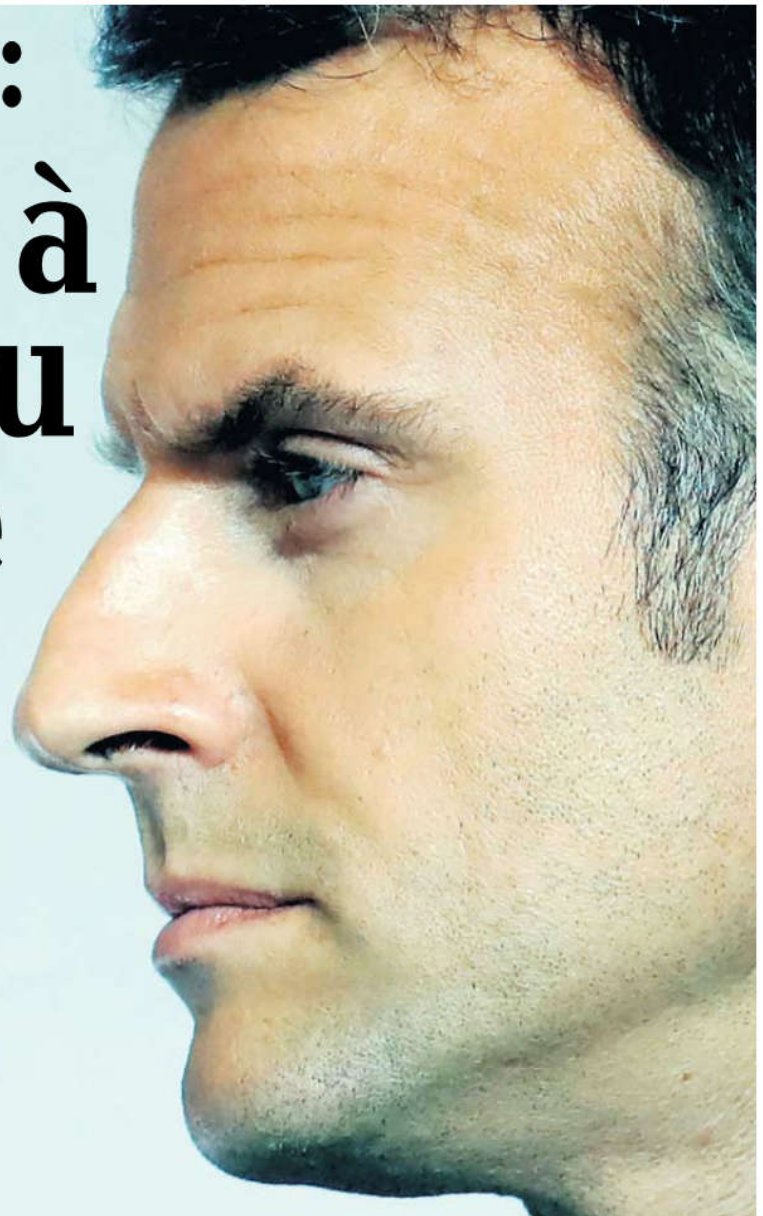


Photo AFP

Deuxième cahier : 16 pages  
Troisième cahier :  
« Destination Gallieco »



**Covid : les chiffres  
de l'épidémie  
repartent à la hausse  
en Europe**  
PAGE 5



**Haute-Garonne :  
un ex-militaire de 80 ans  
tire sur un homme  
en fauteuil roulant**  
PAGE 11



**Euro de football :  
deux grosses affiches  
pour lancer  
les quarts de finale**  
PAGES 14 ET 15





**LA DÉPÊCHE**

**Offre vraiment VERTIGINEUSE**

100 numéros + 6 numéros + 2 bâtons de marche

**BON DE COMMANDE ABONNEMENT**

OUI, je profite de l'abonnement 100 numéros de La Dépêche du Midi papier + numérique, livrés à domicile, du lundi au samedi, pour 109,90€ au lieu de 173,70€\* et je reçois en plus mon abonnement d'un an à Pyrénées Magazine soit 6 numéros ainsi que deux bâtons de marche.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_

N° : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. fixe : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Indispensable pour profiter de tous les avantages du Club Abonnés

Offre valable en France métropolitaine jusqu'au 31/12/2021 et réservée aux abonnés adhérents.

Code ETV02002710

Résultats du tirage du mardi 29 juin 2021

EUROMILLIONS	6	12	20	24	48	+	7
1	1	2	3	4	5	6	7
2	8	9	10	11	12	13	14
3	15	16	17	18	19	20	21
4	22	23	24	25	26	27	28
5	29	30	31	32	33	34	35
6	36	37	38	39	40	41	42
7	43	44	45	46	47	48	49
8	50	51	52	53	54	55	56
9	57	58	59	60	61	62	63
10	64	65	66	67	68	69	70
11	71	72	73	74	75	76	77
12	78	79	80	81	82	83	84
13	85	86	87	88	89	90	91
14	92	93	94	95	96	97	98
15	99	100	101	102	103	104	105
16	106	107	108	109	110	111	112
17	113	114	115	116	117	118	119
18	120	121	122	123	124	125	126
19	127	128	129	130	131	132	133
20	134	135	136	137	138	139	140
21	141	142	143	144	145	146	147
22	148	149	150	151	152	153	154
23	155	156	157	158	159	160	161
24	162	163	164	165	166	167	168
25	169	170	171	172	173	174	175
26	176	177	178	179	180	181	182
27	183	184	185	186	187	188	189
28	190	191	192	193	194	195	196
29	197	198	199	200	201	202	203
30	204	205	206	207	208	209	210
31	211	212	213	214	215	216	217
32	218	219	220	221	222	223	224
33	225	226	227	228	229	230	231
34	232	233	234	235	236	237	238
35	239	240	241	242	243	244	245
36	246	247	248	249	250	251	252
37	253	254	255	256	257	258	259
38	260	261	262	263	264	265	266
39	267	268	269	270	271	272	273
40	274	275	276	277	278	279	280
41	281	282	283	284	285	286	287
42	288	289	290	291	292	293	294
43	295	296	297	298	299	300	301
44	302	303	304	305	306	307	308
45	309	310	311	312	313	314	315
46	316	317	318	319	320	321	322
47	323	324	325	326	327	328	329
48	330	331	332	333	334	335	336
49	337	338	339	340	341	342	343
50	344	345	346	347	348	349	350
51	351	352	353	354	355	356	357
52	358	359	360	361	362	363	364
53	365	366	367	368	369	370	371
54	372	373	374	375	376	377	378
55	379	380	381	382	383	384	385
56	386	387	388	389	390	391	392
57	393	394	395	396	397	398	399
58	400	401	402	403	404	405	406
59	407	408	409	410	411	412	413
60	414	415	416	417	418	419	420
61	421	422	423	424	425	426	427
62	428	429	430	431	432	433	434
63	435	436	437	438	439	440	441
64	442	443	444	445	446	447	448
65	449	450	451	452	453	454	455
66	456	457	458	459	460	461	462
67	463	464	465	466	467	468	469
68	470	471	472	473	474	475	476
69	477	478	479	480	481	482	483
70	484	485	486	487	488	489	490
71	491	492	493	494	495	496	497
72	498	499	500	501	502	503	504
73	505	506	507	508	509	510	511
74	512	513	514	515	516	517	518
75	519	520	521	522	523	524	525
76	526	527	528	529	530	531	532
77	533	534	535	536	537	538	539
78	540	541	542	543	544	545	546
79	547	548	549	550	551	552	553
80	554	555	556	557	558	559	560
81	561	562	563	564	565	566	567
82	568	569	570	571	572	573	574
83	575	576	577	578	579	580	581
84	582	583	584	585	586	587	588
85	589	590	591	592	593	594	595
86	596	597	598	599	600	601	602
87	603	604	605	606	607	608	609
88	610	611	612	613	614	615	616
89	617	618	619	620	621	622	623
90	624	625	626	627	628	629	630
91	631	632	633	634	635	636	637
92	638	639	640	641	642	643	644
93	645	646	647	648	649	650	651
94	652	653	654	655	656	657	658
95	659	660	661	662	663	664	665
96	666	667	668	669	670	671	672
97	673	674	675	676	677	678	679
98	680	681	682	683	684	685	686
99	687	688	689	690	691	692	693
100	694	695	696	697	698	699	700

MY MILLION 1 gagnant en France\* à 1 000 000 €

NL 604 3203

Vendredi 2 juillet 2021

77 000 000 € + 1 000 000 €

Résultats et Informations : [www.fdf.fr](http://www.fdf.fr)

JOUEZ COMPOSITE DES RISQUES... DÉPENDANCE, ISOLEMENT... APPELÉ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

**LOTTO** Résultats du tirage du mardi 30 juin 2021

Tirage : 6 8 31 44 48 + 9

4 millions €

1 628 039 90 €

2 497 800 €

3 237 800 €

4 237 800 €

5 237 800 €

6 237 800 €

7 237 800 €

8 237 800 €

9 237 800 €

10 237 800 €

11 237 800 €

12 237 800 €

13 237 800 €

14 237 800 €

15 237 800 €

16 237 800 €

17 237 800 €

18 237 800 €

19 237 800 €

20 237 800 €

21 237 800 €

22 237 800 €

23 237 800 €

24 237 800 €

25 237 800 €

26 237 800 €

27 237 800 €

28 237 800 €

29 237 800 €

30 237 800 €

31 237 800 €

32 237 800 €

33 237 800 €

34 237 800 €

35 237 800 €

36 237 800 €

37 237 800 €

38 237 800 €

39 237 800 €

40 237 800 €

41 237 800 €

42 237 800 €

43 237 800 €

44 237 800 €

45 237 800 €

46 237 800 €

47 237 800 €

48 237 800 €

49 237 800 €

50 237 800 €

51 237 800 €

52 237 800 €

53 237 800 €

54 237 800 €

55 237 800 €

56 237 800 €

57 237 800 €

58 237 800 €

59 237 800 €

60 237 800 €

61 237 800 €

62 237 800 €

63 237 800 €

64 237 800 €

65 237 800 €

66 237 800 €

67 237 800 €

68 237 800 €

69 237 800 €

70 237 800 €

71 237 800 €

72 237 800 €

73 237 800 €

74 237 800 €

75 237 800 €

76 237 800 €

77 237 800 €

78 237 800 €

79 237 800 €

80 237 800 €

81 237 800 €

82 237 800 €

83 237 800 €

84 237 800 €

85 237 800 €

86 237 800 €

87 237 800 €

88 237 800 €

89 237 800 €

90 237 800 €

91 237 800 €

92 237 800 €

93 237 800 €

94 237 800 €

95 237 800 €

96 237 800 €

97 237 800 €

98 237 800 €

99 237 800 €

100 237 800 €

101 237 800 €

102 237 800 €

103 237 800 €

104 237 800 €

105 237 800 €

106 237 800 €

107 237 800 €

108 237 800 €

109 237 800 €

110 237 800 €

111 237 800 €

112 237 800 €

113 237 800 €

114 237 800 €

115 237 800 €

116 237 800 €

117 237 800 €

118 237 800 €

119 237 800 €

120 237 800 €

121 237 800 €

122 237 800 €

123 237 800 €

124 237 800 €

125 237 800 €

126 237 800 €

127 237 800 €

128 237 800 €

129 237 800 €

130 237 800 €

131 237 800 €

132 237 800 €

133 237 800 €

134 237 800 €

135 237 800 €

136 237 800 €

137 237 800 €

138 237 800 €

139 237 800 €

140 237 800 €

141 237 800 €

142 237 800 €

143 237 800 €

144 237 800 €

145 237 800 €

146 237 800 €

147 237 800 €

148 237 800 €

149 237 800 €

150 237 800 €

151 237 800 €

152 237 800 €

153 237 800 €

154 237 800 €

155 237 800 €

156 237 800 €

157 237 800 €

158 237 800 €

159 237 800 €

160 237 800 €

161 237 800 €

162 237 800 €

163 237 800 €

164 237 800 €

165 237 800 €

166 237 800 €

167 237 800 €

168 237 800 €

169 237 800 €

170 237 800 €

171 237 800 €

172 237 800 €

173 237 800 €

174 237 800 €

175 237 800 €

176 237 800 €

177 237 800 €

178 237 800 €

179 237 800 €

180 237 800 €

181 237 800 €

182 237 800 €

183 237 800 €

184 237 800 €

185 237 800 €

186 237 800 €

187 237 800 €

188 237 800 €

189 237 800 €

190 237 800 €

191 237 800 €

192 237 800 €

193 237 800 €

194 237 800 €

195 237 800 €

196 237 800 €

197 237 800 €

198 237 800 €

199 237 800 €

200 237 800 €

201 237 800 €

202 237 800 €

203 237 800 €

204 237 800 €

205 237 800 €

206 237 800 €

207 237 800 €

208 237 800 €

209 237 800 €

210 237 800 €

211 237 800 €

212 237 800 €

213 237 800 €

214 237 800 €

215 237 800 €

216 237 800 €

217 237 800 €

218 237 800 €

219 237 800 €

220 237 800 €

221 237 800 €

222 237 800 €

223 237 800 €

224 237 800 €

225 237



# LA DÉPÊCHE

DU MIDI

Le journal de la démocratie

MERCREDI 21 JUILLET 2021

Tél : 05 62 11 33 00 • contact@ladepeche.com • www.ladepeche.fr

**HAUTES-PYRÉNÉES**  
La Bigorre  
veut attirer  
les cyclistes

• page 18

# Les XV vérités de Didier Lacroix

**RUGBY.** Venu avec le bouclier de Brennus et la Coupe d'Europe, le président du Stade Toulousain était hier à « La Dépêche » pour répondre aux questions de nos lecteurs. **PAGES 2 ET 3**



Photo DDM, Frédéric Charreau

**BUT** **ÉVÉNEMENT À TARBES**  
Découvrez votre magasin tout nouveau tout beau !

**Nouveaux rayons**  
Art de la Table et Enfants

**-20%**  
Sur une sélection de produits de nos nouveaux rayons

DU 13 JUILLET AU 9 AOUT 2021 \*Voir sélection de produits signalés en magasin  
**Tarbes - Route de Pau - IBOS**  
Ouvert du lundi au samedi de 10h à 19h - Tel 08.26.25.25.25 - Service 0,18€/min + prix appel

but.fr



L'extension  
du pass sanitaire  
en vigueur  
aujourd'hui  
**PAGE 5**

Deuxième cahier : 16 pages









**Département. Pélieu réélu sans combattre** p.2

**Lourdes. Alerte au colis suspect à la gare** p.3

**Santé. Les ambulanciers se sentent oubliés** p.5

LA NOUVELLE

**RÉPUBLIQUE**  
*des Pyrénées*

N° 23262

VENDREDI  
2 juillet 2021

05 62 44 05 05

www.nrpyprenees.fr



# Tarbes. Le clip insolite de BDA sur le toit du parking



De retour à Tarbes cette semaine, le groupe Boulevard des Airs a tourné son nouveau clip avant de reprendre la route des festivals. **page 4**

Photo Laurent Dard



## Ormeau. Ils veulent sauver les urgences

Judi matin, 150 personnes ont manifesté devant la polyclinique de l'Ormeau contre la fermeture du service des urgences. « Une fermeture temporaire » en juillet et en août pour remédier au « sous-effectif médical » du groupement hospitalier de Bigorre, affirme l'agence régionale de santé. Mais les manifestants craignent « une fermeture définitive », au-delà de la période estivale. **page 3**

Photo Mickaël Loust



Photo Laurent Dard

## Rugby. Déjà la rentrée au Stado !

La préparation estivale du Stado TPR a débuté hier matin au stade Maurice-Trélut.

**p.15**





# PETITES ANNONCES

**Résultats du tirage du mardi 29 juin 2021**

Lot	Montant	Nombre de gagnants	Montant par gagnant
1 - 1000000€	1000000	1	1000000
2 - 100000€	100000	1	100000
3 - 10000€	10000	1	10000
4 - 1000€	1000	1	1000
5 - 100€	100	1	100
6 - 10€	10	1	10
7 - 5€	5	1	5
8 - 2€	2	1	2
9 - 1€	1	1	1

**MTV MILLION** 1 gagnant en France\* à 1 000 000 €

**DL 604 3203**

**Vendredis et Julets 2021**

**77 000 000 € + 1 000 000 €**

**77 000 000 €**

**JOUER COMPOSITE DES RISQUES... DÉPENDANCE... ISOLEMENT... APPELÉ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé).**

**Résultats du tirage du mercredi 30 juin 2021**

Lot	Montant	Nombre de gagnants	Montant par gagnant
1 - 1000000€	1000000	1	1000000
2 - 100000€	100000	1	100000
3 - 10000€	10000	1	10000
4 - 1000€	1000	1	1000
5 - 100€	100	1	100
6 - 10€	10	1	10
7 - 5€	5	1	5
8 - 2€	2	1	2
9 - 1€	1	1	1

**LOTTO**

**Résultat sur fdj.fr**

**10 000 000 €\***

**JOUER COMPOSITE DES RISQUES... ISOLEMENT... ENDETTEMENT... APPELÉ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé).**

**Résultats des tirages du mercredi 30 juin 2021**

Lot	Montant	Nombre de gagnants	Montant par gagnant
1 - 1000000€	1000000	1	1000000
2 - 100000€	100000	1	100000
3 - 10000€	10000	1	10000
4 - 1000€	1000	1	1000
5 - 100€	100	1	100
6 - 10€	10	1	10
7 - 5€	5	1	5
8 - 2€	2	1	2
9 - 1€	1	1	1

**KENO**

**Résultat sur fdj.fr**

**9 995 751**

**JOUER COMPOSITE DES RISQUES... DÉPENDANCE... ISOLEMENT... APPELÉ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé).**

**Résultats des tirages du jeudi 1er juillet 2021**

Lot	Montant	Nombre de gagnants	Montant par gagnant
1 - 1000000€	1000000	1	1000000
2 - 100000€	100000	1	100000
3 - 10000€	10000	1	10000
4 - 1000€	1000	1	1000
5 - 100€	100	1	100
6 - 10€	10	1	10
7 - 5€	5	1	5
8 - 2€	2	1	2
9 - 1€	1	1	1

**KENO**

**Résultat sur fdj.fr**

**5 200 144**

**JOUER COMPOSITE DES RISQUES... ISOLEMENT... ENDETTEMENT... APPELÉ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé).**

**ANNONCES LEGALES**  
Tél. 05.62.11.37.37  
www.legales-online.fr

**REPUBLICQUE**

**RESTEZ CONNECTÉ(E) !**  
TOUT SAVOIR, TOUS ENSEMBLE

**Vous êtes abonné(e) au journal papier ?**  
Profitez de la version numérique offerte avec votre abonnement !

- Votre journal à feuilleter en version numérique disponible la veille dès 23h
- Accès illimité au site nrypyrenees.fr

Pour créer votre compte rendez-vous sur [abonnement.nrypyrenees.fr](http://abonnement.nrypyrenees.fr) et cliquez sur « Identifiez-vous »

Nos équipes sont mobilisées pour assurer la meilleure qualité de service. Besoin d'aide pour créer votre compte ? Contactez-nous par mail à : [abonnements@nrypyrenees.com](mailto:abonnements@nrypyrenees.com)

**AVIS PUBLICS**

**Enquêtes publiques**

**MARCHÉS PUBLICS**

**MAPA > 90 000€**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PREFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES**

**- Déclaration des eaux de la source du Caillou alimentant la commune de Sazos - Installation des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profit de la commune de Sazos**

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux de la source du Caillou alimentant la commune de Sazos et de l'installation des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profit de la commune de Sazos, est ouverte du **lundi 19 juillet** au **mardi 3 août 2021 inclus**. Toute information peut être demandée à la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie - Cité Reflye - 10 rue Amiral Courbet - CS 11336 - 65013 Tarbes y [ars-oc-d66-pgas@ars.sante.fr].

Le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à la mairie de Sazos aux jours et heures d'ouverture des bureaux et y adresser toute correspondance à M. Maurice BOER, commissaire enquêteur, qui tiendra ses permanences le **lundi 19 juillet** de 15h à 17h et le **mardi 3 août 2021** de 15h à 17h. Son rapport et ses conclusions seront tenus à disposition du public pendant un an, à la mairie de Sazos et à la Préfecture (Pôle Environnement - Place Ch. de Gaulle - 65013 Tarbes cedex 9) et publiés sur le site internet des services de l'Etat, à l'adresse suivante <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/histoire-des-enquetes-clotures-r26.html>

En application des dispositions des articles L.311-1 à L.311-3 et R.311-1 à R.311-3 du code de l'environnement pour cause d'utilité publique, qui les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'habitation, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenus de se faire connaître à l'exploitant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L.311-3, déchues de tous droits à indemnité.

Fait à Tarbes, le 22 juin 2021  
Pour le préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,  
Sibylle SAMOYLAUT

**légaies**

Journal habilité à recevoir les annonces légales. Tarif et présentation réglementés, arrêté ministériel NOR - MICE1733475A. Prix : 1.82€ HT les multiples par colonne, de file à file. Reproduction certifiée conforme.

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**HAUTES-PYRÉNÉES LE DÉPARTEMENT**

**Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : DÉPARTEMENT DES HAUTES PYRÉNÉES, M. Michel PÉLIEU - Le Président, Hôtel du département, 7 rue Gaston Manent, CS71324, 65013 TARBES - Cedex 9, Tél : 05 62 56 78 65, mél : [commandepublique@ha-pyfr.fr](mailto:commandepublique@ha-pyfr.fr), web : <http://commandepublique.ha-pyfr.fr>**

**L'avis implique un marché public**

**Objet : RÉNOUATION DU BATIMENT C ALU COLLEGE VOLTAIRE A TARBES**

**Référence acheteur : Mx1207**

**Procédure : Procédure adaptée**

**Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui**

**Lot N° 1 - PLÂTRERIE - MACONNERIE**

**Lot N° 2 - MENUISERIES**

**Lot N° 3 - REVÈTEMENTS SOLS ET MURS**

**Lot N° 4 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE**

**Lot N° 5 - ELECTRICITE**

**Critères d'attribution : 1- Prix des prestations : 55 points**

**2-Valeur technique : 45 points**

**2-1-Méthodologie technique et environnementale adaptée à ce marché (30 points)**

**2-2-Moyens humains et qualifications mis à disposition pour ce marché (10 points)**

**2-3-Moyens techniques utilisés pour ce marché (5 points)**

**Remise des offres : 28 juillet 2021 à 12h00 au plus tard.**

**Envoi à la publication le : 29 juin 2021**

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur <http://commandepublique.ha-pyfr.fr>

**contacts, rencontres, voyance**

**Contacts**

**VOYANCE**

**MR MADOU**  
Voyant - Médium  
Centre pour ses difficultés et son travail rapide  
Aide à résoudre tous vos problèmes  
Facilité de paiement  
07 54 59 39 09

**MAÎTRE BOUMBA**  
Voyant Médium Guérisseur  
Spécialiste dans tous les domaines :  
affectifs, familiaux, chance et  
résultats, immatériels, spirituels.  
Retour de l'Étre aimé...  
**06 28 68 33 46**

**05 34 45 17 85**  
**TELEPHONE ROSE**  
Dialogues coquins  
Ch-Mk (wh)

**Union Rencontres**

**FEMMES**

**HOMMES**

**RENCONTRES H/H**  
direct sur Midi-Pyrénées  
**08 95 02 05 50**  
0,80€/min (wh)

**Mr. KARAN SALL**  
Voyant Médium  
Vous aide à résoudre vos  
problèmes conjugaux, de chance,  
tous les problèmes qui envahissent  
votre vie familiale  
Retour de l'Étre aimé / foyer  
et de l'Étre aimé  
Résultat Garanté 100%  
**06.74.73.08.68**

Femme seule blâcée  
par son état de bon  
Discrète et ouverte au sexe.  
Moi et moi  
**07.88.16.44.87**

Divorcée libre et épouse  
50a disponible pour une relation  
à long terme avec un homme  
qui aime la vie.  
VELO 09.78.66.43.83  
Préférez moi

**PROFESSEUR KAYLA**  
GRAND VOYANT  
MEDIUM  
20 ANS D'EXPERIENCE

Pas de problème sans solution  
Résout tous vos problèmes  
grâce à son don  
Naturel et efficace à la date  
souhaitée  
Retour immédiat de l'Étre aimé  
définitif, chance, mauvais sort,  
Protection du mariage,  
attraction clientèle, réussite  
dans les affaires.  
Satisfaction absolue  
Résultats garantis 100%  
Discrétion assurée  
Reçoit tous les jours  
sur RDV de 8h à 20h  
**07 58 82 48 34**

Blonde, 67 ans, Collobare  
depuis peu mon état de  
bonheur. Je suis  
O.2. Bobette, célibataire  
et disponible.  
Tél. 0895.22.30.92  
Tél. 0895.69.11.93  
(0,80€/min)

Colly, communiante sur la  
route par les rencontres  
gracieuses. Je suis  
naturel et poseur du bon  
exemple. Contactez moi  
Tél. 0895.69.11.93  
(0,80€/min)

**LA NOUVELLE REPUBLICQUE des Pyrénées**

SASU Médias Occitans de Proximité, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 610.400€.  
Siège social : Avenue Jean-Baylet 31100 TOULOUSE

**Président Directeur Général, Directeur de la publication : Jean-Michel BAYLET**

**Directeur Général Délégué : Jean-Nicolas BAYLET**

**Rédacteur en chef : Jean-Louis TOULOUZE**

Principal associé : Groupe La Dépêche du Midi.  
Diffusion moyenne : 9.000 exemplaires par jour - N° CPAP : 0425 C 86479 - ISSN 1146447X  
Impression : Groupe La Dépêche du Midi - Avenue Jean-Baylet - 31095 TOULOUSE.  
Origine géographique du papier : Espagne, composé à 100% de fibres recyclées,  
Issu de forêts durablement gérées, Autophosphatation : P=0,77mg par exemplaire.  
DIRECTION ADMINISTRATION, REDACTION : 54, av. Bertrand-Barère, BP 730  
65007 TARBES Cedex. Tél. 05.62.44.05.05

**PUBLICITE :** Groupe Dépêche, 1, place de Verdun, 65000 Tarbes. Tél. 05.62.33.73.10  
**ABONNEMENTS :** 09.77.40.65.65 - [abonnements@nrypyrenees.com](mailto:abonnements@nrypyrenees.com)

**ee Mdee**  
Allô Enfance Maltraite

**Parce que des solutions existent...**

Le 119 est un numéro d'appel gratuit, accessible 24h sur 24h de toute la France (île de la Réunion et Guyane).  
Le 119 peut être appelé d'une cabine téléphonique sans carte. Il n'apparaît pas sur la facture détaillée de France Telecom.  
Le 119 s'adresse à toute personne confrontée à une situation de mauvais traitements à enfants.  
Des professionnels de l'enfance (psychologues, juristes, travailleurs sociaux, médiateurs...) sont là pour conseiller et orienter les appelants vers les structures compétentes. Lorsque les éléments apportés par l'appelant sont inquiétants et lorsque les mineurs concernés sont identifiés, le service transmet les informations aux Services Départementaux.  
Vous pouvez retourner le 119 et obtenir plus d'informations sur internet : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)

**DUO TENDRESSE des milliers d'adhérents ont fait confiance à votre Agence Matrimoniale depuis 1981**

- **LE CŒUR SUR LA MAIN**, 62 ans, un homme charmant, sportif de la pentathlon et de la course, il aime vivre à la campagne profiter de l'air pur, sentir les bonnes odeurs. Il apprécie les sorties imprévues, les dîners en tête à tête. Il espère une tendre complicité avec vous Madame prête à s'investir dans une relation durable et sincère. Agent de maîtrise, divorcé. D 261057
- **DUNE GRANDE GENTILLESSE ET SIMPLICITÉ**, il saura vous accueillir tout simplement. D'une grande bonté, libre simple, vous aimez les fleurs, il vous aime. Vous manquez de partage, et il envie de faire de simples sorties à la campagne. Divorcé, retraité à son compte. D 260725
- **BEL HOMME CHARMANT**, élégant, attentionné avec une relation sincère avec les gens. Retraité agent de maîtrise, 80 ans, il cherche à vivre une belle histoire avec une femme authentique ayant aussi une ouverture d'esprit. Voyages, sorties, marche, plaisir simples de la vie. Il vous attend. Divorcé. D 261026
- **ALLURE MODERNE**, ce monsieur retraité artisan, 72 ans, respire la confiance, la gentillesse, l'affection. Il souhaite partager les plaisirs de la vie de couple, les quêtes, les jeux, les parties avec une compagne élégante, distinguée, naturellement aimant la nature, la mer, les sorties variées comme théâtre voyages. Il est à la fois réservé, affectueux, conciliant. Il a un animent envie de repartir vers une nouvelle relation saine et durable. Divorcé. D 260309
- **DANSERIE**, ce directeur d'entreprise en retraite de 75 ans, recherche une compagne pour voyager de temps en temps. Ou bien partir en campagne pour explorer de nouveaux coins. Il apprécie les vieilles pierres, notre belle patrimoine, il nature, mais aussi la lecture ou les temps calmes. Il est curieux de tout. Il vous attend spontanément devant un petit plat qu'il appréciera de vous concocter. Div. D 261524
- **CHEVEUX BLANCS**, retraité fonctionnaire 77 ans. Il aime les plaisirs simples de la vie tel que balades nature campagne, les sorties au restaurant. Il souhaite partager tendresse, affection dans la confiance, l'honnêteté et le respect. Vous avez une belle allure, vous faites attention à vous, il vous attend. Divorcé. D 261043
- **IL AIME VOYAGER** de temps en temps. Mais sa recherche avant tout : une femme alerte avec un maximum de tendresse. Il vit à la campagne, il souhaite une belle complicité avec vous Madame qui saurez apprécier son humour. Une compagne avec laquelle échanger et toujours pas accablée avec générosité. Vous aimez les gros caeurs ? Div. 80 ans. D 261605
- **ALERTE**, grande gentillesse pour ce retraité de 80 ans, prêt à s'investir dans une belle campagne, empreinte de tendresse et d'affection. Belle présentation, pour voyager, l'accompagner au restaurant, au cinéma, et diverses activités accessibles aux seniors. Il apprécie la lecture, le jardin, profiter de son temps libre. Veuf. D 261734
- **UN COEUR TENDRE**, Dame veuve de 61 ans, salariée du médical attend son Prince charmant pour rire et s'amuser à nouveau de tout et... de rien ! Un brin de nonchalance, de la décontraction. Son envie de recréer une vie à deux est réfléchi, elle est très motivée à repartir du très bon pied. Apprécie-nous ! D 261415
- **SENSUELLE ET FEMME**, cheveux longs et défilés, cette jolie femme fait tout pour conserver sa joie de vivre... C'est à la retraite, elle a envie d'admirer un peu son futur compagnon, de sentir protéger, de créer, et diverses activités accessibles aux seniors, envie de s'adonner à deux ou en trio de cuisiner pour deux ! Energie, Humour... 87 ans Div. D 261682
- **BLONDE AUX YEUX VERTS**, secrétaire médicale retraitée de 68 ans, elle vous réjouit d'ambiance par sa joie de vivre et son entraînement. Femme, elle recherche une tendre compagne pour partager ses joies et loisirs ! En résidences partagées dans un premier temps et ouverte à toute évolution car vivre à deux est son désir le plus fort. Veuve. D 261718
- **METTRE DE LA GAÏTE DANS SA VIE**, 71 ans, veuve, son plaisir cuisiner, faire de la pâtisserie, de la décoration, habiller ensemble, sortir de la monotonie et avoir encore des bons moments à vivre... c'est ce qu'elle souhaite. Retraite vendue prêt à partir. D 261585
- **VEUVE**, 72 ans sans le parapluie, de beaux cheveux blancs, une allure classique et moderne amant la nature, la mer, les sorties. Une femme autonome, qui s'entend bien avec les gens, toujours un sourire, un mot pour rire. Elle aime danser écouter de la musique Elle vous recherche Monsieur affectueux, agréable à vivre. Retraite employée. D 261040
- **GRANDE FEMME ELANCÉE**, 75 ans, veuve, elle aime écouter les chansons anciennes, lire des magazines, écouter et faire de la broderie. Mais de se retrouver seule le soir au bout de sa table ne la réjouit pas. Elle est très affectueuse, sensible, étonnée, et vous recherche Monsieur simple, jovial, affectueux pour passer des moments tendres, faire de simples sorties, des excursions. Retraité. D 260027
- **ALLURE ROMANTIQUE**, Elle a quitté la vie pour sa maison de campagne, depuis qu'elle est veuve, les sorties sont longues... Bonne cuisinière, elle aime jardiner ou lire... Servez-vous l'homme gentil et attentionné qui elle aimerait retrouver, car la solitude la pèse, elle qui est tant tournée vers les autres ! Humour, joie de vivre, autonome, en pleine forme !! Veuve. 81 ans, Comptable. D 261713
- **RESTE JEUNE DANS SON COEUR**, 62 ans retraitée du commerce, elle a encore une envie de partager bonheur, complicité, tendresse avec un Monsieur de son âge légèrement plus jeune. Vous êtes d'un tempérament joyeux, vous avez de l'humour, vous avez envie de faire des sorties ou un dîner en tête à tête, elle saura aussi vous aimer. Divorcée. D 260988

**Profitez pleinement du déconfinement à deux, appelez-nous**  
**Tél. 05 61 23 80 66 - [www.rencontres-unions-mariages.fr](http://www.rencontres-unions-mariages.fr) - N° Siret 830740939**



**Bagnères. Coup de poing sur un pompier** p.3

**Lourdes. La flèche de la basilique restaurée** p.10

**Bagnères. Le paradis de la flore pyrénéenne** p.12

LA NOUVELLE

# RÉPUBLIQUE

des Pyrénées

N° 23277

MERCREDI  
21 juillet 2021

05 62 44 05 05

www.nrpynnees.fr



## Tarbes.

# Un air de magie avec Equestria



Bride par le contexte sanitaire, le festival Equestria offre jusqu'à dimanche une vitrine de la création équestre, dans le cadre du haras de Tarbes. « Sur un air d'Equestria » propose plusieurs spectacles envoûtants, totalement gratuits. **Page 4**

Photo Andy Barrojo

**Grottes de Bétharram**  
65270 St-Pé-de-Bigorre 05 62 41 80 04  
www.betharram.com

**L'Attraction Unique en EUROPE - en train et en bateau**

Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans

**Cycl'n trip.**  
Les cols dédiés aux cyclos



Photo Olivier Feyraud

Tapis rouge pour des centaines de cyclos en montagne, avec l'opération proposée par le Département. **p. 13**

**Pass sanitaire.**  
Le Parvis dans l'embarras



Photo archives Laurent Dand

S'il entend respecter la mesure, le directeur de la scène nationale s'interroge sur ses modalités d'application. **p. 5**



# PETITES ANNONCES

## emploi

**Lechef**  
Fabricant de plats cuisinés  
recrute pour son site d'ESTILLAC (47)  
CDI Temps Complet

- 1 CHEF D'ÉQUIPE DE PRODUCTION H/F
- 2 CONDUCTEURS DE LIGNE H/F
- 1 ANIMATEUR DE SÉCURITÉ H/F
- 2 TECHNICIENS DE MAINTENANCE H/F
- 1 NETTOYEUR INDUSTRIEL (HAUTE PRESSION) H/F
- DES OUVRIERS AGROALIMENTAIRES H/F

CONTACT  
rh@lechef-traiteur.fr  
05 53 77 03 83

## contacts, rencontres, voyance

**Contacts**

**Union Rencontres**

## VOYANCE FEMMES

**MAÎTRE BOUMBA**  
Voyant MEDIUM Guérisseur  
Spécialiste dans tous les domaines : affectifs, familiaux, chance et réussite, impulsion sexuelle.  
Retour de l'Être aimé...  
**06 28 68 33 46**

**SYLVIE** belle femme de 49a. Énergie de vie changer les idées et éliminer d'autres plumes etc. Me contacter sur 0985 52 39 92 (jeu 0,80€/mn)

**MARIELE** 52ans, divorce et femme de 40 ans. Jeune femme prête pour un mariage. Me contacter sur 0893 49 11 93 (0,80€/mn)

**Rapidité Efficacité en 3 jours Paiement après résultat**  
**Pr ALAIN**  
Célèbre voyant médium 35 ans d'expérience amour, chance, protection, famille, déblocage, fidélité, argent examen, travail, commerces, bonheur, couple, maladie, sexualité, protection du couple, affaires désenvolement, chance aux jeux, déplacement possible au RDV 100% garantie  
**06 05 95 11 89**

**PROFESSEUR KAYLA GRAND VOYANT MEDIUM 20 ANS D'EXPERIENCE**  
Pas de problème sans solution Résout tous vos problèmes grâce à son don Naturel et efficace à la date souhaitée Retour immédiat de l'amour définitif, chance, mauvais sort, Protection du mariage, attraction clientèle, réussite dans les affaires.  
Satisfaction absolue Résultats garantis 100% Discrétion assurée Reçoit tous les jours sur RDV de 8h à 20h  
**07 58 82 48 34**

**ODIE** 21a. Jeune veuve dans la région Occitanie. Jeune femme, divorcée, gère une entreprise. Jeune femme, divorcée, gère une entreprise. Jeune femme, divorcée, gère une entreprise.  
**06 06 06 06 06**

**Secours 68 douceur gentillesse l'idéal retraite motivé vie à 2**  
**C.N.R. 05 61 53 54 02**

**RENCONTRES H/H discret sur Midi-Pyrénées**  
**08 95 02 05 50** (0,80€/mn (ech))

## AVIS PUBLICS

### Enquêtes publiques

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

**Dérivation des eaux de la source du Cailiau alimentant la commune de Szazos - Instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profit de la commune de Szazos**

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux de la source du Cailiau alimentant la commune de Szazos et de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profit de la commune de Szazos, est ouverte du **lundi 19 juillet au mardi 3 août 2021 inclus**.  
Toute information peut être demandée à la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie - Cité Réffy - 10 rue Amir Cœurbe - CS 11336 - 65013 Tarbes 9 (ans-cc-0665-998@ars.sante.fr).  
Le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à la mairie de Szazos aux jours et heures d'ouverture des bureaux et y adresser toute correspondance à M. Maurice BOER, commissaire enquêteur, qui tiendra ses permanences le lundi 19 juillet de 15h à 17h et le mardi 3 août 2021 de 15h à 17h.  
Son rapport et ses conclusions seront tenus à disposition du public pendant un an, à la mairie de Szazos et à la Préfecture (Pôle Environnement - Place Ch. de Gaulle - 65019 Tarbes cedex 9) et publiés sur le site internet des services de l'Etat, à l'adresse suivante <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/histoire-des-enquetes-clotures-m66.html>  
En application des dispositions des articles L.311-1 à L.313-1 et R.311-1 à R.313-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenus de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L.311-3, déchues de tous droits à indemnité.  
Fait à Tarbes, le 22 juin 2021  
Pour le préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,  
Sibylle SAMOYAU

## MARCHÉS PUBLICS

### MAPA < 40 000€

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE AUREILHAN, M. Yannick BOUBEY - Maire, Place François Mitterrand, 65808 AUREILHAN, Tél : 05 62 38 91 50 - Fax : 05 62 31 91 50, mél : mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr**  
**Objet : Mission de maîtrise d'oeuvre relative à la réalisation d'une salle multi-activités située rue de l'Industrie**  
**Procédure : Procédure adaptée**  
**Code NUTS : FR26**  
**Forme du marché : Prestation divisée en lots : non**  
**Critères d'attribution : Énoncé dans le règlement de consultation**  
**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 20 août 2021 à 14h00**  
**Remise des offres : 20 août 2021 à 14h00 au plus tard.**  
**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.**  
**Unité monétaire utilisée : l'euro**  
**Validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.**  
**Envoi à la publication le : 16 juillet 2021**  
Pour retrouver cet avis infirmé, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.ladepeche-marchespublics.fr>

**legales-online.fr**  
le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

Publiez vos annonces légales  
« Vie des sociétés » en 1 clic

Un système unique sans abonnement

## légales

## MAPA < 90 000€

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### PROCEDURE ADAPTEE

**Identification de la collectivité qui passe le marché :** Commission syndicale de la vallée de Saint-Savin, 2, place Duhourcau 65400 SAINT-SAVIN, Téléphone : 05 62 92 70 70  
**Profil acheteur :** <http://www.marchespublics.com>  
**Objet de la consultation :** Marché de travaux relatif à la fabrication et mise en place du mobilier bois dans le Refuge Wallon-Marcadau - 6510 CAUTERETS (altitude 1865m)  
La présente consultation ne comprend pas les prestations d'hébergement qui seront prises en charge et organisées par la maîtrise d'ouvrage.  
Ce marché comprend 2 prestations supplémentaires éventuelles. Son exécution intervient en fin de chantier de reconstruction du refuge du Wallon Marcadau qui a fait l'objet de marchés de travaux précédents et demeure actuellement en cours.  
**Délai d'exécution du marché :** 3 semaines et 2 à 2,5 mois de préparation.  
Le montage et la pose du mobilier est prévue en décembre 2021.  
**Conditions relatives au marché :**  
**Cautionnement et garanties exigés :**  
\* Retenue de garantie pouvant être remplacée par une garantie à première demande  
\* Constitution d'une garantie à première demande relative à l'avance  
**Modalités essentielles de financement et de paiement :**  
\* Origine du financement : fonds propres et subventions  
\* Une avance sera accordée au titulaire selon les conditions fixées dans le CCAP  
\* Les prix seront révisibles  
\* Les comptes seront réglés mensuellement sous la forme d'acomptes et d'un solde  
Le délai global de paiement est de 30 jours

**Procédure de passation et déroulement de la consultation :** Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure adaptée (articles L.1 et R.213-1 du code de la commande publique).  
Les entreprises peuvent télécharger le DCE à partir de la plateforme <http://www.marchespublics.com>.  
**Date limite de remise des offres :** Les offres devront être transmises par voie électronique sur la plateforme <http://www.marchespublics.com> avant le **jeudi 19 août 2021 à 18 heures**.  
**Contenu des plis :**  
Le pli à déposer devra se composer de deux dossiers :  
\* attestations et renseignements sur la situation juridique, les capacités économique, technique et professionnelle du candidat (à produire par l'entrepreneur unique ou par chaque entrepreneur membre en cas de groupement) (voir articles 13 et 14 du règlement de consultation)  
\* offre de prix : acte d'engagement, décomposition du prix global forfaitaire et mémoire justificatif complétés  
**Délai de validité des offres :** Quatre vingt dix jours à compter de la date limite de remise des offres qui sera fixée dans le règlement de la consultation.  
**Critères d'attribution des marchés :**  
Les critères d'attribution sont répartis selon les pondérations suivantes :  
- 40 points pour le prix des prestations  
- 60 points sur la valeur technique évaluée à partir du mémoire technique dont la trame est fournie dans ce dossier de consultation  
Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à une négociation avec les 3 offres les plus intéressantes.  
**Renseignements complémentaires :** Il convient d'utiliser la plateforme de dématérialisation des marchés publics <http://www.e-marchespublics.com> pour interroger le pouvoir adjudicateur.  
**Date d'envoi à la publication :** Le 16 juillet 2021

**Passer au registre numérique pour la dématérialisation de vos enquêtes publiques**

**Vos bénéfices :**  
• Outil de main permettant de respecter la législation  
• Participation simplifiée et sécurisée du public 24/24 et 7/7  
• Simplification de l'analyse des contributions pour les commissaires enquêteurs

**L'Agence** en partenariat avec **CDV**

Retrouvez toutes les informations sur notre site : [www.participation-public.fr](http://www.participation-public.fr)  
Renseignements : 05 62 11 37 37 / 05 62 11 36 54

**LA NOUVELLE REPUBLIQUE des Pyrénées**  
SASU Médias Occitans de Proximité, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de €10.490€  
Siège social: Avenue Jean-Baylet 31100 TOULOUSE

**Président Directeur Général, Directeur de la publication : Jean-Michel BAYLET**  
**Directeur Général Délégué : Jean-Nicolas BAYLET**  
**Rédacteur en chef : Jean-Louis TOULOUSE**  
Principal associé : Groupe La Dépêche du Midi  
Diffusion moyenne : 9.800 exemplaires par jour - N° CPPA : 0425 C 86479 - ISSN 1146447X  
Impression : Groupe La Dépêche du Midi - Avenue Jean-Baylet - 31095 TOULOUSE.  
Origine géographique du papier : Espagne, composé à 100% de fibres recyclées.  
Issu de forêts durablement gérées, Européennes - P=0,77mg par exemplaire.  
DIRECTION ADMINISTRATION, REDACTION : 54, av. Bertrand-Baizet, BP 730  
65007 TARBES Cedex, Tél. 05.62.44.05.05  
PUBLI-CITÉ : Groupe Dépêche, 1 place de Verdun, 65000 Tarbes, Tél. 05.62.33.73.10  
ABONNEMENTS : 09.77.00.65.65 - abonnements@npyrenees.com

**DUO TENDRESSE des milliers d'adhérents ont fait confiance à votre Agence Matrimoniale depuis 1981**

**L'Agence**  
COM - MEDIAS - PUB

**PROFESSIONNELS**  
Vous souhaitez COMMUNIQUER ?  
Contactez-nous !

Un numéro unique **05 33 07 3000** (prix d'un appel local)  
Une adresse courriel **lagence@ladepeche.fr**

**Nous vous apportons la solution de communication idéale**

**Vous recherchez une rencontre sérieuse et durable pour un été à deux, appelez-nous**  
Tél. 05 61 23 80 66 - [www.rencontres-unions-mariages.fr](http://www.rencontres-unions-mariages.fr) - N° Siret 830740999

**• VOUS TENDRE NEUREUSE.** cet homme possédant de 55 ans et à qui une épouse l'a acceptée ses enfants car il est très gentil, il aime se divertir, se balader, partir en escapades... Comme, il apprécierait se retrouver en mode «cocoon» et toute simplicité main dans la main, en oubliant tout le reste, un bin romantique... D 1745

**• REGARD FRANC** et yeux bleus, allure à la fois sportive et distinguée, il aime dans notre belle région et recherche une femme éduquée pour partager ses nombreuses passions (Rando, voyages, photo, il aime aller au cinéma, se rendre à des concerts, partager en totale confiance et dans la belle humeur... Dn 64 cadre dans l'adrette. D 151)

**• P ASSIONNE** et raisonnable, attaché au sport, à une bonne hygiène de vie, il adore les énergies naturelles, le bio mais aussi l'histoire de sa région et des gens qui l'habitent. Son regard vert, sa silhouette dans la bonne humeur, autour d'un «côco» avec ses amis ou une tête à table, escapades en montagne ou à la mer... Vieux, 70ans, Alsacien, Ret. D 1745

**• BONHOMME ET GENTIL.** cet homme de 69 ans vous surprendra par sa tendresse et sa bonté ! Étrier d'une compagnie agréable et rassurante. Il vous offrira aussi du nombreux loisirs en toute discrétion dans la bonne humeur, autour d'un «côco» avec ses amis ou une tête à table, escapades en montagne ou à la mer... Vieux, 70ans, Alsacien, Ret. D 1745

**• DYNAMIQUE ET POSITIF.** il vous agrippera comme lui : plein d'essais de bonne humeur et d'envie !! Il aime entre ses deux adresses, très entouré de ses amis ou de sa famille. Il recherche une femme conviviale, avec qui partager ses loisirs, ses rituels, ses escapades, vous emmener en voyage, prêt à s'impliquer pour vous rendre heureux. Vieux, 70 ans, D 1747

**• VEUF, 76 ANS.** un homme resté veuf, il cherche heureux de vous rencontrer afin de parler, d'échanger sur l'actualité, de partager des sorties, des activités telle la randonnée. Il recherche sa moitié avec laquelle il pourra partager une vie simple. D 0758

**• PRESENTABLE.** c'est pour lui une question de respect de soi et des autres. Dynamique, il aime danser, écouter des airs d'opéra, prendre le volant de sa voiture pour une escapade au bord de la mer... Recevoir des amis... Optimiste, il trouve la vie belle et il sait qu'elle serait plus belle encore s'il avait à ses côtés une femme d'un âge en rapport au sien, coquette, simple et gentille. Commencez. Vieux, D 0754

**• ESPRIT AIGNE.** dynamique, joueur de bridge émérite, c'est un homme charismatique, intelligent, passionné. Il aime les contacts humains, l'aspect d'équipe. Ses enfants seraient heureux de le voir avec une nouvelle compagne au caractère jeune, distingué, optimiste... Lui, est indolgent, il a naturellement confiance. Il aime la France pour sa grande diversité de paysages et ses richesses culturelles. Courtisé, poli, accueillant, gentilhomme, une belle rencontre. 84ans, veuf, dir. Com. D 0079

**• FEMME AVANT TOUT,** elle a fini d'élever ses enfants, 55 ans, elle se trouve plus nous pour lui chercher un homme qui sache à la fois la rassurer, la faire rire ou prendre tout simplement son d'âne. Gentillesse affirmée, charme au naturel pour cette belle personne, qui saura vous rendre heureux ! Elle prend soin des autres dans son entourage. Dn. D 1750

**• UN COEUR TENDRE.** Dame veuve de 61 ans, salariée du médical attend son Prince charmant pour rire et s'amuser à nouveau de tout et... de rien ! Un bin de nonchalante, de la discrétion. Son envie de reconstruire une vie à deux est réfléchi, elle est très motivée à repartir du bon pied. Appelez-nous ! D 1415

**• CADRE SANTE,** élégante, jolie brune, l'imbrime jusqu'au bout des ongles, très motivée pour rencontrer un homme sachant aller élégance, bonne humeur. Vieux, 64 ans, totalement autonome, elle vous propose de partager les sorties culturelles, les voyages, ou bien de vous concocter un bon petit plat en toute simplicité !! D 1745

**• GAI, COURAGEUSE,** elle se dit que vivre à deux pourrait être un renouveau, être heureuse à l'âge de la maturité. Plus d'entants à charge, une vie confortable, un divorce terminé. Elle privilégie la rencontre. Elle aime danser, partager son savoir, rencontrer des gens, partager, vivre en profitant de sa bonne santé et de sa faculté à être toujours de bonne humeur. Agent de service. D 0296

**• BELLE FEMME,** tendre et élégante. Elle a été à son compte pendant de longues années, et dernière elle un beau vécu dans de nombreux pays. Cependant, elle a su rester simple et adorer s'occuper à tout un tas d'activités que ce soit loisirs, culture, voyages ou bien encore jardiner. Vieux 74 ans. D 1582

**• PLAISANTE ET DYNAMIQUE,** cette femme veuve de 80 ans espère que la vie se finit par le sourire. Elle dansait, se promenait et voyait ses amis. Aujourd'hui, la solitude des longues soirées lui pèse et elle vous fait confiance pour lui redonner sa joie de vivre et son tonus d'antan. Vous êtes alerte, faites sa connaissance. D 1679

**• MELANGE DE CHARMÉ ET DE MALICE,** elle vous séduit par sa joie de vivre. Vous souhaitez rencontrer une femme séduisante, remplie de bon sens, ayant pour toute envie de passer du bon temps avec un homme sincère, loyal de façon à l'accompagner dans ses loisirs au quotidien ? Vieux, 81 ans. D 0823





**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

115  
07  
**PROJET du 11/06/2021  
Enquête Publique**

### **Arrêté préfectoral n°**

**portant autorisation de prélèvement et d'utilisation d'eau pour la consommation humaine et déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux de la source Caillaou et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profit de la commune de Sazos**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,
- Vu** le code de l'environnement, Titre 1er du Livre II, notamment les articles L 214-3, L215-13 et la nomenclature annexée à l'article R 214-1 des opérations soumises à autorisation ou à déclaration,
- Vu** le code de la santé publique notamment les articles L 1321-1 à L 1321-10 et R 1321-1 à R 1321-63,
- Vu** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique notamment les articles L 1, L 110-1 et R111-1 à R 112-24,
- Vu** le code de l'urbanisme, et notamment les articles L 151-43, L153-60, L152-7, R 153-18 et R 151-51,
- Vu** la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution,
- Vu** le décret modifié n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière et le décret d'application modifié n° 55-1350 du 14 octobre 1955,
- Vu** le décret modifié n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- Vu** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne approuvé le 1<sup>er</sup> décembre 2015,
- Vu** les arrêtés du 5 octobre 2005, du 30 avril 2008 et du 15 mars 2011 relatifs aux modalités de désignation, de rémunération et de consultation des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique,
- Vu** l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R 1321-6 à R 1321-12 et R 1321-42 du code de la Santé Publique,
- Vu** l'arrêté préfectoral des Hautes-Pyrénées du 6 octobre 1980 modifié, portant Règlement Sanitaire Départemental,

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Rodrigue FURCY en qualité de préfet des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** le décret du 30 janvier 2020 portant nomination de Mme Sibylle SAMOYAUULT en qualité de secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 65-2020-08-25-004 du 25 août 2020 portant délégation de signature à Mme Sibylle SAMOYAUULT, secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** le rapport de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique du 18 août 2008,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de Sazos en date du 6 mai 2013,

**Vu** l'avis de Monsieur le Sous-Préfet d'Argelès-Gazost en date du .....,

**Vu** l'avis de la Direction Départementale des Territoires en date du 12 mars 2014,

**Vu** l'avis de la commune de Sazos en date du 11 décembre 2020,

**Vu** l'avis de la commission syndicale de la Vallée du Barège en date de 9 février 2021,

**Vu** le dossier d'enquête publique à laquelle il a été procédé du .....au .....conformément à l'arrêté préfectoral n°.....du.....prescrivant l'ouverture de l'enquête d'utilité publique,

**Vu** les plans et états parcellaires des terrains grevés de servitudes pour la mise en place du périmètre de protection rapprochée,

**Vu** l'avis du Commissaire Enquêteur en date du .....,

**Vu** l'avis de l'Agence Régionale de Santé dans son rapport au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) en date du .....,

**Vu** l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en date du .....,

**Considérant** la nécessité de mettre en conformité l'ouvrage existant et le prélèvement d'eau en vue de l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine,

**Considérant** que les besoins en eau des communes de Sazos et Sassis énoncés à l'appui du dossier sont justifiés,

**Considérant** la nécessité de protéger la ressource en eau,

**Sur proposition** de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Hautes-Pyrénées,



2/5  
07

## ARRETE

### 1- OBJET DE L'AUTORISATION

#### **ARTICLE 1 :**

La commune de Sazos, représentée par son maire, et désignée ci-après le « pétitionnaire », est autorisée, en application des articles L. 214-3 du code de l'environnement et L. 1321-7 du code de la santé publique, à prélever et utiliser les eaux de la source Caillaou située sur la commune de Sazos, conformément aux dossiers visés ci-dessus complétés par les prescriptions fixées dans les articles suivants et aux plans annexés au présent arrêté, en vue de l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine de la commune de Sazos mais aussi en secours, de la commune de Sassis suivant les termes de la convention de fourniture d'eau en gros en date du 15 février 2020.

#### **ARTICLE 2 :**

Les rubriques définies au tableau de l'article R214-1 du code de l'environnement concernées par cette opération sont les suivantes :

Rubrique	Intitulé	Régime
1.1.1.0	Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau. (D)	Déclaration
1.1.2.0	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 1° supérieur ou égal à 200 000 m <sup>3</sup> /an (A) 2° supérieur à 10 000 m <sup>3</sup> /an mais inférieur à 200 000 m <sup>3</sup> /an (D).	Déclaration

Le pétitionnaire devra respecter les prescriptions générales ministérielles applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités relevant de ces rubriques.

### 2- PRELEVEMENT

#### **ARTICLE 3 :**

Les caractéristiques de l'ouvrage de captage sont les suivantes :

L'eau de cette source est captée par un drain situé à environ 1,8m de profondeur. Il débouche dans un ouvrage en béton qui est constitué d'un seul compartiment carré de 90cm de côté. Ce petit bassin est muni d'une vidange et d'une canalisation de départ vers le réservoir.

Dans ce bassin qui tient lieu de brise-charge, se mélange l'ensemble des eaux qui concourt à l'alimentation en eau de la commune de Sazos.

dénomination	Indice national (code BSS)	Code SISE-EAUX	Coordonnées Lambert 93 (X,Y) et altitude (Z)	Implantation cadastrale
source de Caillaou	BSS002LYGF	065000353	X = 452 183 Y = 6 202 909 Z = 1 019	Commune de Sazos Section A Parcelle n°910p3

Travaux à entreprendre au niveau de l'ouvrage de captage :

L'ouvrage devra être aménagé en plusieurs compartiments permettant une séparation des venues d'eau en amont de la chambre de départ.

Il devra être équipé d'un système de fermeture efficace permettant la sécurisation de l'ouvrage.

Tous travaux affectant le captage devront être réalisés suivant les règles de l'art.

**ARTICLE 4 :**

Les eaux de la source de Caillaou se mélangent à celles de la source de la Toue (située sur la commune de Grust) pour permettre ensemble de couvrir les besoins en eau de la commune de Sazos et en secours de Sassis.

Les caractéristiques des prélèvements cumulés sont les suivantes :

dénomination	Débit maximum de prélèvement autorisé	Volume annuel prélevé autorisé
Mélange source de Caillaou et source de la Toue	327 m <sup>3</sup> /jour	33 000 m <sup>3</sup> /an

Ce volume annuel autorisé de prélèvement tient compte des travaux envisagés sur les 3 fontaines patrimoniales alimentées par ce réseau afin de limiter la consommation d'eau.

**ARTICLE 5 :**

Les installations disposent d'un compteur volumétrique au droit du réservoir de Lises sur chaque canalisation de départ.

Le pétitionnaire est tenu de consigner les volumes prélevés mensuellement et annuellement, ainsi que le relevé de l'index du compteur à la fin de chaque année civile.

Ces éléments doivent être conservés au minimum trois ans et être tenus à la disposition de l'autorité administrative.

**ARTICLE 6 :**

Les trop-pleins effectifs de longue date, sont situés autant au niveau du captage que des réservoirs.

Compte tenu de l'ancienneté des aménagements qui tiennent un rôle de brise-charges nécessaires aux installations et afin de conserver une bonne qualité d'eau par un temps de séjour limité dans les réservoirs, les trop-pleins des réservoirs seront maintenus à ces endroits.

Le rejet du trop-plein au niveau du captage sera positionné à l'aval du périmètre de protection immédiate.

La canalisation de chaque trop-plein devra être équipée d'un dispositif évitant la remontée des petits animaux ou d'eaux parasites.



315  
cm

### 3- AUTORISATION DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU

#### **ARTICLE 7 :**

La commune de Sazos est autorisée à produire et à distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine à partir de la source Caillaou dans les conditions fixées par le présent arrêté.

L'eau prélevée dessert :

- le réservoir nommé « Lises » de 120 m<sup>3</sup>, qui alimente Les secteurs RD12, camping et lotissement puis la commune de Sassis ainsi que le réservoir « Bégole »
- le réservoir nommé « Bégole » de 40 m<sup>3</sup>, qui alimente le secteur du cœur du village.

Les terrains portant les installations de stockage d'eau potable doivent être et demeurer la propriété de la commune de Sazos.

#### **ARTICLE 8 :**

L'eau prélevée subit un traitement permanent et automatisé, nécessaire à la consommation de l'eau captée :

- Désinfection par lampe UV

La commune devra disposer d'une lampe de rechange.

Ce traitement est effectué en sortie du réservoir de Lises sur chacun des 2 départs.

Afin d'éviter tout impact sur le milieu, les traitements de l'eau, s'ils nécessitent l'adjonction de produits de stérilisation, seront effectués en aval des trop-pleins.

Les opérations de nettoyage des réservoirs seront réalisées suivant une procédure visant à limiter l'impact sur le milieu et seront consignées dans le fichier sanitaire.

Cette procédure sera mise à disposition, à leur demande, des services chargés du contrôle sanitaire et de la police de l'eau.

### 4- PERIMETRES DE PROTECTION

#### **ARTICLE 9 :**

Conformément à l'article L 1321-2 du code de la santé publique, la commune de Sazos mettra en place des périmètres de protection immédiate et rapprochée ainsi qu'une zone sensible autour de la source de Caillaou.

Ces périmètres de protection s'étendent suivant les indications des plans et états parcellaires joints au présent arrêté.

Les prescriptions de ces périmètres sont fixées dans les articles 10 à 12 suivants.

Le respect de ces prescriptions sera vérifié par le pétitionnaire au moins une fois par an. Les informations recueillies seront consignées dans le fichier sanitaire.

#### **ARTICLE 10 :**

Le périmètre de protection immédiate est la pleine propriété de la commune de Sazos en indivision avec les communes du canton de Luz Saint Sauveur.

Un bail emphytéotique administratif a été signée le 1<sup>er</sup> août 2018 entre la commune de Sazos et la commission syndicale de la vallée du Barège (Tenuyer).

Ce périmètre est défini et réglementé comme suit :

source	Emprise du PPI		
	Lieu dit	Parcelle ; section	superficie
Caillaou	Peyralade	n°910p3 Section A	230 m <sup>2</sup>

**Interdiction :**

Toutes activités autres que celles nécessaires à l'entretien du captage ou l'exploitation du service d'eau potable.

**Travaux à entreprendre ou prescriptions :**

Le périmètre immédiat devra être ceinturé par une clôture résistante et régulièrement entretenue afin d'interdire l'accès à tout animal et à toute personne étrangère aux services d'entretien, d'exploitation et de contrôle et munie d'un portail fermé à clé en permanence.

L'entretien des espaces verts devra s'effectuer par fauchage, sans brûlage, sans adjonction de produits phytosanitaires ou d'engrais et avec des engins dont le fonctionnement ne sera pas susceptible de contaminer les eaux.

L'élagage ou la coupe des arbres et arbustes devra s'effectuer en prenant soin de ne pas nuire à la stabilité mécanique de la zone.

Il devra être canalisé dans l'amont immédiat, l'écoulement en limite Nord du périmètre afin d'éviter toute possibilité d'arrivée d'eau superficielle dans cet espace de protection.

**ARTICLE 11 :**

Le périmètre de protection rapprochée est défini et réglementé comme suit :

source	Emprise du PPR				
	Commune	Lieu dit	section	Parcelle	superficie
Caillaou	Sazos	Plas	A	n° 726p1	635 m <sup>2</sup>
		Peyralade		n° 910p4	19 430 m <sup>2</sup>
				n° 911p1	400 m <sup>2</sup>
				n° 912p1	1 500 m <sup>2</sup>

**Interdictions :**

- la réalisation de puits ou forages et tout captage de source non destinés à la consommation humaine des collectivités;
- la création de carrières ou de gravières et l'extraction de matériaux ;
- l'ouverture d'excavations autres que celles nécessaires à l'exploitation du point d'eau ;
- l'installation de dépôts de déchets ménagers et assimilés y compris les déchets verts, de produits radioactifs et de tous produits ou matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux ;
- l'implantation d'ouvrages de transport et de rejet des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées ;
- l'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature ;



- l'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien du point d'eau ;
- l'implantation d'établissements industriels et commerciaux, ateliers, usines ;
- l'implantation de cimetières ;
- les modifications du Plan Local d'Urbanisme en vigueur à la date du présent arrêté visant à donner des droits à construire supplémentaires ;
- tout aménagement ou action générant le regroupement d'animaux ;
- l'épandage de lisier, de purin et d'eaux usées d'origine domestique ou industrielle, de boues de stations d'épuration ;
- le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail (ensilage) ;
- le stockage du fumier, la reconstitution de fumières ;
- le stockage d'engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation du sol ou à la lutte contre les ennemis des cultures et des herbages ;
- l'établissement d'étables et de stabulations libres, permanentes ou mobiles ;
- l'installation d'abreuvoirs, de parcs de contention, de zones de dépôts de sel et d'abris destinés au bétail, fixes ou mobiles ;
- les installations de traitement antiparasitaire des animaux ;
- le dessouchage ;
- la coupe à blanc de la forêt ;
- la création d'étangs, de mares et de plans d'eau ;
- le camping et le stationnement de caravanes ;
- la construction ou la modification des voies de circulation ;
- l'entretien des ouvrages de voirie (fossés, chemins...) par des produits phytosanitaires.

Autorisations :

- L'exploitation forestière sera réglementée par le pétitionnaire sur la base du guide des bonnes pratiques sylvicoles dans les zones de protection de captage annexé au présent arrêté, et soumises à son autorisation préalable.

**ARTICLE 12 :**

A l'intérieur de la zone sensible, toutes activités et aménagements susceptibles de nuire à la qualité des eaux captées seront soumis à la stricte application de la réglementation générale.

**ARTICLE 13 :**

- I. Toutes mesures devront être prises pour que la commune de Sazos et la Préfecture des Hautes-Pyrénées soient avisées sans retard de tout accident entraînant le déversement de substances liquides ou solubles à l'intérieur des périmètres de protection, y compris sur les portions de voies de communication traversant ou jouxtant les périmètres de protection.
- II. La création de tout nouveau captage destiné à l'alimentation en eau potable devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation au titre des codes de l'environnement et de la santé publique et d'une nouvelle déclaration d'utilité publique.

## 5- DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

### ARTICLE 14 :

Sont déclarés d'utilité publique, les travaux réalisés en vue de la dérivation des eaux de la source caillaou et l'instauration des périmètres de protection autour des ouvrages de captage définis aux articles 9 à 12 et par les plans et états parcellaires annexés au présent arrêté.

### ARTICLE 15 :

La commune de Sazos est autorisée à faire établir les servitudes nécessaires à l'établissement du périmètre de protection rapprochée.

### ARTICLE 16 :

Les indemnités qui peuvent être dues aux propriétaires ou occupants de terrains compris dans un des périmètres de protection sont fixées selon les règles applicables en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les indemnités dues sont à la charge de la commune de Sazos.

## 6- DELAI DE MISE EN CONFORMITE

### ARTICLE 17 :

Les travaux nécessaires à la protection et les installations, activités et dépôts existants à la date du présent arrêté devront satisfaire aux obligations des articles 3 à 11 ci-dessus, dans un délai de 2 ans, à compter de la notification du présent arrêté, sauf mention particulière précisée aux articles concernés.

## 7- SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EAUX

### ARTICLE 18 :

- I. Les limites de qualité des eaux brutes fixées par le code de la santé publique et ses textes d'application ne devront jamais être dépassées.
- II. La commune de Sazos est tenue de s'assurer que l'eau, avant distribution, est propre à la consommation humaine et répond aux exigences prévues par le code de la santé publique et les textes réglementaires en vigueur.

En cas de dépassement, l'exploitant avertira l'Agence Régionale de Santé sans délai.

Le pétitionnaire est tenu de s'assurer du bon fonctionnement de la station de traitement de manière au moins hebdomadaire.

Les informations recueillies seront consignées dans le fichier sanitaire (toutes opérations d'entretien et de maintenance de l'ensemble des ouvrages...).

### ARTICLE 19 :

La commune de Sazos est tenue de se soumettre aux programmes de vérification de la qualité de l'eau et au contrôle des installations dans les conditions fixées par les réglementations en vigueur.



515  
DJ

## 8- DISPOSITIONS DIVERSES

### ARTICLE 20 :

Le captage et son périmètre de protection immédiate devront être maintenus accessibles en permanence afin de permettre l'entretien, l'exploitation et le contrôle du captage et sa parcelle d'exploitation.

### ARTICLE 21 :

Il sera procédé, sans délai, en application de l'article L153-60 du code de l'urbanisme, à la mise à jour du P.L.U de la commune de Sazos.

### ARTICLE 22 :

Toute modification apportée aux ouvrages, aux installations, à leur mode d'utilisation, aux produits utilisés et aux procédures de traitement ou de nettoyage, ainsi qu'à l'exercice des activités autorisées dans les périmètres de protection susceptibles d'entraîner un changement notable des éléments du dossier et des prescriptions du présent arrêté, doit être portée, avant sa réalisation, à la connaissance du préfet des Hautes-Pyrénées.

### ARTICLE 23 :

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage participe à l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine de la collectivité dans les conditions fixées par celui-ci.

En cas de suspension, même temporaire, de l'utilisation de ce captage à des fins de consommation humaine, le pétitionnaire informera le Préfet des Hautes-Pyrénées. Il en fera de même à la remise en service de ce captage.

### ARTICLE 24 :

Le présent arrêté sera affiché par les soins du maire de Sazos pendant une durée minimale de deux mois, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Le présent arrêté sera notifié individuellement à chaque propriétaire des terrains compris dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée dont la liste figure en annexe. Le Maire est chargé d'effectuer ces formalités.

Un avis au public faisant connaître les termes de la présente autorisation sera publié à la diligence des services de l'Agence régionale de Santé d'Occitanie, et aux frais du pétitionnaire, en caractères apparents, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département des Hautes-Pyrénées.

La présente autorisation sera mise à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat des Hautes-Pyrénées pendant une durée d'au moins un an.

### ARTICLE 25 :

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans les conditions prévues par l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, soit deux mois à compter de sa notification pour le permissionnaire et quatre mois pour les tiers à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de cette décision.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

La décision peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ou d'un recours hiérarchique auprès du ministère de l'Intérieur et/ou de la santé dans le délai de 2 mois. Ce recours administratif prolonge de 2 mois les délais de recours contentieux.

**ARTICLE 26 :**

Quiconque aura contrevenu aux dispositions du présent arrêté, sera passible des peines prévues aux articles L.216-6 et suivants de code de l'environnement et aux articles L.1324-3 et L.1324-4 du code de la santé publique. Indépendamment des poursuites pénales, en cas d'inobservation des dispositions prévues dans le présent arrêté, le préfet peut après mise en demeure, prendre les sanctions administratives prévues aux articles L.1324-1A et L.1324-1B du code de la santé publique.

**ARTICLE 27 :**

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Argelès-Gazost, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, Monsieur le Directeur de l'Office français de la biodiversité des Hautes-Pyrénées, Monsieur le Maire de Sazos sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera tenue à la disposition du public à la mairie de Sazos.

Tarbes, le

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,

Sibylle SAMOYAULT